

Catégorie des appareils techniques devant être approuvés par le Rostekhnadzor

1. Machines de levage et de transport, telles que les grues, appareils de levage, appareils de forage, ascenseurs, escalators, matériels de transports de passagers, tramways aériens et autres.
2. Chaudières, canalisations de vapeur et d'eau chaude, équipement de pression (pour des pressions supérieures à 0,7 kgf/cm³).
3. Equipement anti-déflagrant et équipement électrique minier.
4. Dispositifs techniques des entreprises minières et de préparation de minerai et sites souterrains non liés à l'extraction ou aux ressources naturelles.
5. Equipements et instruments utilisés lors de l'abattage à l'explosif à des fins industrielles.
6. Appareils à gaz pour les chaudières, lignes et dispositifs de processus, brûleurs à gaz, réservoirs et chauffe eaux.
7. Appareils techniques destinés aux entreprises de production de pétrole et de gaz (équipements de production de pétrole et de gaz, équipements de raffinage gazier, équipement de forage, équipement de prospection et d'étude géologique, équipement de transports par oléoduc et gazoduc).
8. Appareils techniques des sites industriels dangereux destinés aux industries chimiques, pétrochimiques, de raffinage du pétrole ou autres fonctionnant au moyen de substances explosives, inflammables, toxiques ou corrosives. Il s'agit notamment des réservoirs, réacteurs, récipients de pression, machines, ainsi que des équipements de cryogénie, d'électrolyse, d'échange de masse, d'échange de chaleur, de broyage, de filtrage et de séchage. Sont également concernés les fourneaux et réservoirs, ainsi que les autres équipements, livrés séparément ou en package, constitués de composants et de sous assemblages.
9. Appareils techniques des sites industriels dangereux destinés au stockage des grains.
10. Equipement des sites industriels dangereux de métallurgie ferreuse et non ferreuse, tels que les hauts fourneaux, fours à coke et acier, ainsi que les équipements des processus de métallurgie non ferreuse.
11. Usines de sidérurgie sous vide et autre raffinage de l'acier ; machines de coulage d'acier en continu et machines de coulage semi continu pour les métaux non ferreux et leurs équipements ; usines de laminage de tuyaux et de fil/câble de cuivre et d'aluminium ; usines de fleurage, barres, sections et plaques.
12. Fourneaux électriques ; unités et appareils de fourneaux électriques de production d'alliages ferreux et non ferreux, alliages à partir de ces métaux (fourneaux à induction et site associé ; unités et appareils de chauffage à induction ; fourneaux thermiques de minerai à arc).
13. Equipements de fonte brute. Appareils d'aspiration des projections de gaz (aspirateurs d'isolation, ventilateurs, évacuation pour l'isolation et la filtration (appareils) ; instruments de contrôle gazier ; équipement technique, y compris des combinaisons de protection spéciales pour l'élimination ou les situations d'urgence.
14. Instruments d'automatisation et appareils utilisés sur des sites industriels dangereux ; instruments de contrôle et appareils utilisés dans des installations industrielles dangereuses (instruments de contrôle et de réglage des processus technologiques ; matériels complexes et logiciels destinés aux systèmes automatisés ; appareils et instruments de mesure des valeurs mécaniques ; instruments d'automatisation de sécurité ; régulateurs de pression, compteurs et analyseurs de gaz).
15. Pompes de liquide et pompes à vide ; groupes de pompes ; compresseurs d'air et de gaz, y compris des pièces détachées.
16. Réservoirs et conteneurs spéciaux ; réservoirs de gaz liquéfié ; réservoirs pour matériaux explosifs, inflammables et toxiques.
17. Conduites et leurs composants en acier, métaux non ferreux, alliages métalliques ou non métalliques destinés à des sites industriels dangereux
18. Equipement de soudure électrique fonctionnant sur des sites industriels dangereux
19. Vannes, accessoires et équipements des appareils techniques fonctionnant sur des sites industriels dangereux.